



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Prix des bois »

Service producteur : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire - Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et forestières
Opportunité : avis favorable émis le 16 avril 2010, par la commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 18 mai 2011 (double formation Entreprises/Agriculture)

A la demande du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le SSP est chargé de mettre en place une enquête nouvelle sur le suivi des prix des bois (y compris bois énergie) façonnés bord de route sur une vingtaine de catégories.

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois ronds afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt - bois sur les tendances du marché national du bois.

Cette enquête sera un complément important permettant la valorisation des données des deux enquêtes annuelles de branche sur la récolte de bois et la production de sciages menées par ailleurs par le SSP.

L'enquête portera sur le suivi des prix des bois façonnés bord de route sur une vingtaine de catégories (6 essences réparties en deux à trois qualités pour le bois d'œuvre, 3 catégories pour le bois de trituration, 3 pour le bois énergie sylvicole, c'est-à-dire issu directement de forêt). Ces catégories représentent plus de 90 % du volume récolté en France. L'enquête comporte trois volets : le premier concerne le prix des grumes, le second le prix des bois de trituration et le dernier le prix du bois énergie sylvicole.

- ✓ L'enquête sur le prix des grumes porte sur un échantillon de 262 exploitations forestières, représentant toutes les essences choisies, les qualités et les régions forestières. La collecte est semestrielle. Trente entreprises (parmi les plus importantes) devront répondre à un questionnaire régionalisé, les autres répondront à un questionnaire national. Cette enquête est réalisée par le SSP.
- ✓ L'enquête sur le bois de trituration porte sur un échantillon de 75 exploitations forestières, représentant 60 à 70 % des trois catégories suivies. La collecte est trimestrielle. Cette nouvelle enquête est déléguée auprès du Centre d'Études de l'Économie du Bois (CEEB).
- ✓ L'enquête sur le bois énergie sylvicole porte sur un échantillon de 26 entreprises pour les plaquettes forestières et de 36 entreprises pour les bois ronds de chauffage. La collecte est trimestrielle. La partie bois énergie sylvicole de l'enquête est déléguée par le SSP auprès du Centre d'Études de l'Économie du Bois (CEEB). Ce dernier reçoit par ailleurs délégation de l'Insee pour la partie bois énergie industriel.

.../...

Au préalable, une pré-enquête auprès des entreprises retenues dans la base de sondage utilisée pour les enquêtes de branche auprès des exploitations forestières et des scieries ainsi que des autres industries de première transformation du bois, a eu lieu en face à face ou par entretien téléphonique afin de déterminer les produits à suivre dans l'enquête courante dont la collecte aura lieu par voie électronique.

Un comité de pilotage interne au ministère chargé de l'agriculture a été constitué, comprenant la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants des Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de pilotage les organisations professionnelles concernées, s'est réuni pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un groupe de travail a été organisé pour la partie sur le bois énergie.

Les résultats (indices d'évolution du prix des bois ronds) seront publiés sur le site Agreste du SSP sous forme d'Infos rapides.

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Veiller aux rôles respectifs de chacun des acteurs (Service de la Statistique et de la Prospective - SSP - du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, INSEE, Centre d'Études de l'Économie du Bois - CEEB), en particulier sur la partie de l'enquête sur le bois énergie sylvicole déléguée par le SSP au CEEB et sur la partie de l'enquête sur le bois énergie industriel déléguée par l'INSEE au CEEB.

Le partage des tâches entre le SSP et le CEEB devra être bien précisé dans la convention d'agrément.

Il conviendra de veiller en particulier à la séparation des questionnaires par service enquêteur et à ce qu'une même entreprise, même si elle reçoit plusieurs questionnaires, ne puisse être interrogée deux fois pour le même produit.

- Intégrer dans le questionnaire une question sur la charge de travail occasionnée auprès de l'enquêté pour répondre à l'enquête, y compris le temps de la recherche de l'information, pour être en adéquation avec les préconisations retenues lors des assises de la simplification administrative.

Le Comité souligne que le présent avis de conformité est valide aussi longtemps que l'enquête sur le prix des bois énergie sylvicole sera déléguée par le Service de la Statistique et de la Prospective au Centre d'Études de l'Économie du Bois, dans la limite de cinq ans.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Prix des bois » et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

| |
|--|
| Ce label est valide pour les années 2011 à 2015 |
|--|

Le Président du Comité du label

signé

Jean-Étienne Chapron